

Ma Vie

au Pays du Mont Blanc

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches





Notre bulletin d'information « Ma Vie au Pays du Mont-Blanc » évolue. Vous êtes de plus en plus nombreux à le lire avec attention et à nous réclamer des informations les plus détaillées possibles. Durant l'été, les missions de la Communauté de Communes se poursuivent dans tous les domaines : ordures ménagères, environnement, mais aussi sur le volet financier et fiscal. En effet, comme le présente Serge Paget en page 6, l'équation budgétaire devient de plus en plus complexe à résoudre et beaucoup de travail nous attend.

Enfin, je vous invite à ne pas oublier les inscriptions au transport scolaire avant le 15 juillet, pour partir en vacances l'esprit tranquille.

Je vous souhaite un très bel été au Pays du Mont Blanc.

Georges MORAND

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc

Actualité de l'intercommunalité

Déchèterie de Sallanches



Des installations modernisées

Nouveauté cette année ! Amélioration de la qualité de l'accueil des usagers de la déchèterie ainsi que des conditions de travail du personnel sur place. La CCPMB a engagé des travaux de modernisation du site pour un montant de 11 600 €. Il comprend le remplacement du bungalow d'accueil où se situe le gardien de la déchèterie.

Déchèterie de Sallanches, route de Blancheville. Contact : 04 50 58 53 23 ■

Abattoir du Pays du Mont Blanc

Une modernisation pour accroître l'activité

Un quai de déchargement a été créé pour faciliter l'organisation de l'abattoir. Depuis sa réouverture en décembre 2012, les hommes transportaient à dos les carcasses des animaux jusqu'à leur véhicule. Une action pouvant décourager des clients potentiels. Pour pallier à cette contrainte et améliorer la qualité de service, la Communauté de Communes, avec le soutien du Conseil

Départemental, a financé les travaux permettant le transfert direct par rail en camion pour un montant total de 57 000 €.

Retrouvez les produits de l'abattoir, labellisés « Saveurs de nos montagnes » dans vos assiettes en passant commande sur www.saveursdenosmontagnes.fr. Une manière simple pour les habitants de consommer de la viande de Haute-Savoie. ■

Forêt du Pays du Mont Blanc

Information aux propriétaires face à l'attaque de « scolytes »

Appelé souvent à tort « bostryche », le scolyte est un insecte qui se développe sous l'écorce des épicéas. Les galeries qu'il creuse provoquent à terme la mort de l'arbre. Il se repend très rapidement provoquant des



foyers d'arbres atteints reconnaissables dans le paysage par les tâches rougissantes qu'ils forment.

L'insecte est repérable par ses trous dans l'écorce qui produisent de la sciure rousse, des suintements de résine sur l'écorce, et la chute des aiguilles. Une seule réponse possible dès cette constatation : abattre et écorcer au plus tôt les arbres infectés afin d'interrompre sa propagation.

Dans le cadre de sa charte forestière, la Communauté de Communes relaie cette information.

Renseignements : Freddy Contat - technicien Centre Régional de la Propriété Forestière : 06 74 78 98 48. ■

Facilibus



Changement d'horaires

Attention, à compter du 1er juillet, le FACILIBUS termine ses courses à 18h (et non plus 18h30). Profitez de ce service de transport à la demande tout l'été pour vos déplacements. Un simple geste : appelez le 0 800 2013 74 pour réserver votre trajet si vous êtes déjà abonné. ■



Inscrivez-vous à la newsletter
en envoyant votre e-mail à
communication@ccpmb.fr

Actualité en images



LE 6 MAI À GRENOBLE : INITIATIVE LYCÉENNE

Grâce à leur prototype de drone mesurant la pollution de l'air, 3 élèves de terminale du Lycée du Mont-Blanc René Dayve et leur professeur, soutenus par la CCPMB et l'association Air Rhône-Alpes, ont remporté les Olympiades régionales des sciences de l'ingénieur à Grenoble.



LE 13 MAI À SALLANCHES : PENSION CANINE DU PAYS DU MONT BLANC

Visite des installations animalières de la Communauté de Communes pour les professionnels du monde animal.



LE 27 MAI À MEGÈVE: COLLECTE DES DÉCHETS

Mise en service des nouveaux camions de collecte des ordures ménagères aux normes Euro 6, plus respectueux de l'environnement.



LE 19 MAI À AMBILLY : TRANSPORT FERROVIAIRE

Lancement des travaux de la liaison ferroviaire transfrontalière reliant Genève et la Gare de Saint-Gervais le Fayet (CEVA).

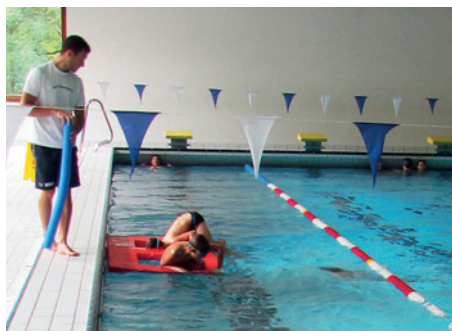
LE 3 JUIN À THYEZ : CRÉATION- REPRISE D'ENTREPRISES

Lancement du réseau Je Crée en Rhône-Alpes Faucigny-Mont-Blanc : une action des 4 Communautés de Communes (Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Pays du Mont blanc et Vallée de Chamonix) pour soutenir et faciliter la création et la reprise d'entreprises.



À retenir

Piscine intercommunale au Parc Thermal du Fayet
Horaires de l'été



Profitez cet été du 6 juillet au 29 août, de 10h00 à 19h00 du bassin de 25 m. Fermée les dimanches et jours fériés.

Pension canine **Bien être du chien**

La pension canine du Pays du Mont Blanc propose désormais à ses pensionnaires 20 minutes d'exercices adaptés. Conduit par un professionnel, votre compagnon à 4 pattes réalise un parcours d'obstacles ludique.
Tarifs et renseignements : 04 50 47 17 41 ou www.chenil-mont-blanc.com

3 961
Pass Scolaire ski
vendus pour la saison
2014 / 2015.
Un beau succès.

Évènements CCPMB

5^e édition du Mont Blanc Photos Festival

3 juillet au 20 septembre

Rendez-vous dans les rues de Combloux, Les Contamines-Montjoie, Megève, Saint-Gervais et Sallanches pour découvrir de nouvelles expositions.

Informations : www.montblancphotofestival.fr

18^e Festival du Baroque du Pays du Mont Blanc

10 au 19 juillet

Une édition très colorée avec des musiques en vogue lors du Siècle d'Or espagnol. À découvrir dans les églises des communes.

Programme : www.festivalmontblanc.fr

A votre Service

Alors que l'année scolaire vient de s'achever, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc organise déjà le transport scolaire pour 2015-2016. Parents, il est déjà temps de penser à inscrire votre enfant. Quelques changements et un nouvel engagement pour la collectivité.

Transport Scolaire : «N'attendez pas pour les inscriptions»



Martine PERINET

Vice-présidente en charge du Transport Scolaire et Maire de Demi-Quartier.

Pouvez-vous nous rappeler le rôle de la Communauté de Communes dans l'organisation des transports scolaires ?

Le rôle de l'Intercommunalité est central ; le transport scolaire est l'une des principales compétences pour la Communauté de Communes. L'Intercommunalité a en charge un gros travail de gestion : plus de 3 000 élèves bénéficient des transports

scolaires chaque année. Sur certaines communes comme Combloux, Les Contamines-Montjoie, Megève/Demi-Quartier, Passy et Saint-Gervais, les enfants peuvent être pris en charge dès la maternelle. Le moment des inscriptions est une période intense pour le service mais c'est tout au long de l'année qu'il faut pouvoir répondre aux usagers.

Dans quels cas par exemple ?

Grâce à une gestion de proximité nous pouvons ajouter ou supprimer des arrêts de ramassage en fonction des besoins de la population. Nous avons aussi des changements à prendre en compte en cours d'année, lors de déménagements par exemple : il faut pouvoir inscrire de nouveaux élèves, modifier les trajets sur les cartes d'abonnement. Plus toutes les questions que les usagers peuvent se poser : nous avons une personne en charge à la Communautés de Communes qui est là pour répondre aux habitants. Sans compter les travaux sur la voirie qui nous obligent à modifier les circuits : il faut alors prévoir de nouveaux trajets avec des arrêts de ramassage temporaires et surtout prévenir toutes les familles concernées.

Quel est le coût réel du transport scolaire par enfant ?

Chaque élève coûte entre 1 300 et 1 400 euros, suivant les lignes régulières ou circuits spéciaux, pour une année scolaire. Nous demandons seulement une participation minimale aux familles ; le reste est pris en charge par l'Intercommunalité, les communes et le Conseil Départemental, suivant



l'âge des enfants et l'éloignement de leur domicile vers les établissements scolaires.

Quel est le tarif annuel du transport scolaire pour un enfant ?

Nous avons légèrement changé le fonctionnement en mettant en place un tarif préférentiel pour les dossiers d'inscription complet remis à la Communauté de Communes avant le 15 juillet, de 120 euros. Nous acceptons les inscriptions jusqu'au 15 septembre mais le plein tarif s'élève à 155 euros. D'où l'intérêt de bien s'inscrire avant le 15 juillet, même si votre enfant est en attente d'affectation pour son établissement scolaire. Nous avons révisé les tarifs. Cela n'avait pas été fait depuis 2007.

Comment sont élaborés les circuits ?

Les lignes sont déterminées à l'avance par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes en prenant en compte les établissements desservis et les bassins de population. Elles sont ensuite validées en fonction des inscriptions : s'il y a moins de quatre élèves sur un circuit, il n'est pas maintenu. C'est pourquoi il est très important de s'inscrire le plus tôt possible, avant le 15 juillet, pour pouvoir informer rapidement les familles des circuits en service et déterminer des horaires de passage. Ce qui représente un lourd travail de la part de l'Intercommunalité pour centraliser toutes ces informations durant l'été.

TÉMOIGNAGE : Nadine, maman de deux adolescentes de 14 et 16 ans.

Trajets : Sallanches-les Paccots/ collège du Verney et Sallanches-les Paccots/lycée du Mont-Blanc.

«Nous habitons au Fayet jusqu'en février; la cadette bénéficiait du transport scolaire pour aller au collège du Verney, la grande allait à pied au lycée. Nous avons déménagé à Sallanches. Le changement pour le bus a été simple et pratique : juste une modification de carte pour la petite et sans problème pour inscrire la grande. Il faut juste prévenir une semaine avant. Le tarif annuel n'est pas très élevé, ça reste raisonnable. Et le service est plutôt bien organisé.»



Le saviez-vous ? _____

Qui bénéficie du transport scolaire ?

À chaque commune correspondent des établissements scolaires de rattachement. Le transport scolaire est automatiquement pris en charge entre votre domicile et l'établissement de rattachement. Si votre enfant se rend dans un autre établissement que celui de son secteur, vous pouvez faire une demande de dérogation auprès du service transport scolaire de la Communauté de Communes qui la transmettra directement au Conseil Départemental. À noter que les dérogations délivrées par l'Éducation Nationale n'ouvrent pas systématiquement droit au transport scolaire.

Si votre enfant n'a pas accès au transport scolaire, il peut s'abonner à la carte DECLIC et bénéficier d'avantages tarifaires sur toutes les lignes régulières du département.

Renseignements complémentaires : service transport 04 50 78 12 10.

Pensez-y ! _____

Inscription : les pièces à fournir

► Le formulaire, reçu par courrier ou délivré en Mairie ou à l'école, complété recto/verso (ne pas oublier le numéro de téléphone portable et l'adresse mail ; l'établissement scolaire, la classe, langues et options.)

► Une photo d'identité couleur (3,5X 4,5 cm) avec le nom et prénom au dos.

► L'attestation de responsabilité pour les élèves de maternelle.

► Le paiement par chèque à l'ordre de la Régie Recettes Transports pour chaque enfant (inscrire nom et prénom de l'enfant au dos) ou en espèces.

⚠ Si l'enfant est en attente d'affectation dans un établissement scolaire, inscrivez-le avant le 15 juillet en le signalant au service de transport scolaire.

Tout dossier illisible ou incomplet ne pourra pas être traité et vous sera retourné.

Lors des trois derniers Conseils Communautaires, les élus ont voté les grandes lignes budgétaires de 2015 : les projets et tous les services aux habitants sont maintenus, mais un travail intense est réalisé pour relever les défis des années à venir.

Les finances intercommunales



Serge PAGET

Vice-président en charge des finances et Maire de Cordon.

Côtés finances, où en est la CCPMB ?

Comme pour toutes les collectivités, la situation n'est pas facile. Nos bases fiscales sont élevées, nous contribuons donc à un fond national au profit des communes et intercommunalités moins

riches. Ce 'FPIC' (fonds de péréquation intercommunale et communale) représente 100 000 € de dépenses de plus cette année. A cela s'ajoute notre participation au redressement des comptes publics prévu par la loi de finances 2014. L'État doit récupérer 11 milliards d'euro en baissant ses dotations et l'ensemble des collectivités sont concernées. Pour nous, ce sera 400 000 € de recette en moins à notre budget en 2015 et presque 1,2 millions au total d'ici 2017.

Le transfert de la compétence ordures ménagères a-t-il impacté les finances de la CCPMB ?

Plus de la moitié de notre budget est consacré aux ordures ménagères. Les taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) hérités des 10 communes ne financent pas tout ce service. La Communauté de Communes doit ajouter 750 000 € au produit collecté par cette taxe. Les communes avaient la possibilité de financer par exemple, les déchèteries ou certains investissements avec les 4 taxes. La prise de compétence impose, à terme, une harmonisation des taux de TEOM. Les taux actuels varient de 5,50% à 11,10% selon la commune, pour certaines il diminuera, pour d'autres il augmentera. Mais le taux commun ne dépassera pas 7,75 % sans doute moins grâce aux économies que nous faisons, alors que la moyenne en Haute-Savoie est à 8,15%. Nous avons décidé de lancer en parallèle un audit pour optimiser le fonctionnement des déchèteries et notre manière de collecter les ordures ménagères.

La Communauté de Communes a-t-elle les moyens de supporter ces charges supplémentaires ?

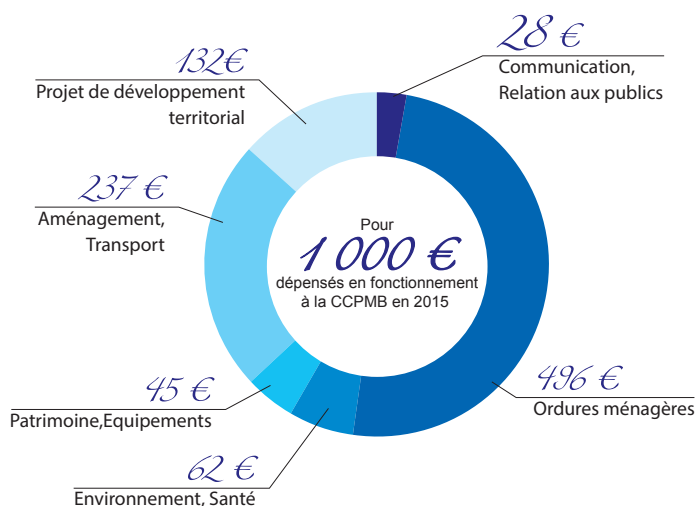
Nous avons anticipé ces évolutions. Grâce au travail de

nos services, nous avons analysé en détail nos capacités financières. J'ai présenté ces résultats lors du débat d'orientation : 2015 est une année charnière. Nous avons un peu de répit.

Avec 46 500 habitants, la CCPMB est la 3^e intercommunalité de Haute-Savoie, et seulement la 22^e (sur 29) pour le montant d'impôt perçu par habitant. Notre priorité, cette année, est de maintenir tous les services existants, tout en continuant à gérer de façon serrée nos finances. Rappelons que nous proposons de nombreux services pour nos habitants et en particulier en matière de transport (transport scolaire, transport à demande...). Nos charges de personnel, par exemple, ne représentent que 18,2% de nos dépenses réelles de fonctionnement, contre 29,3 % pour les autres intercommunalités et 52,7 % pour les communes.

Et pour les années à venir ?

Pour le budget 2016 ainsi que pour les suivants, l'ensemble des élus de la Communauté de Communes devra faire des choix. Dans cette perspective, nous étudions toutes les hypothèses, en commençant par les économies de charges, mais aussi la réduction des services proposés. Limiter les investissements peut être envisagé mais sans pour autant négliger certaines opérations indispensables,



Part des différents services dans les dépenses de fonctionnement de la CCPMB

**Notre priorité, cette année,
est de maintenir tous les services existants,
tout en continuant à gérer de façon serrée**

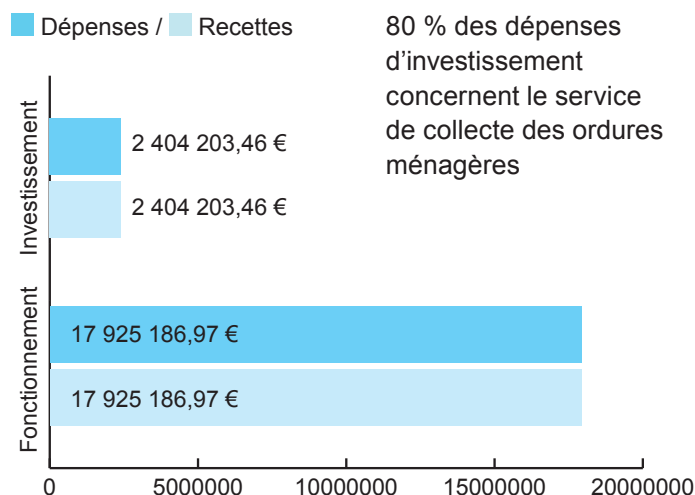
je pense notamment à la mise en conformité du centre sportif du lycée du Mont-Blanc. L'augmentation de la fiscalité sera de toute façon la dernière hypothèse que nous envisagerons.

Les techniciens et les élus des 10 communes de l'interco réfléchissent au renforcement des coopérations et des mutualisations. Nous nous posons des questions simples. Quels matériels mettre en commun ? Quels services ? Que gagnons-nous à regrouper nos achats ? Les idées fusent,

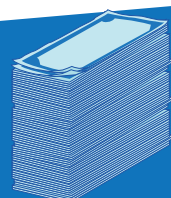
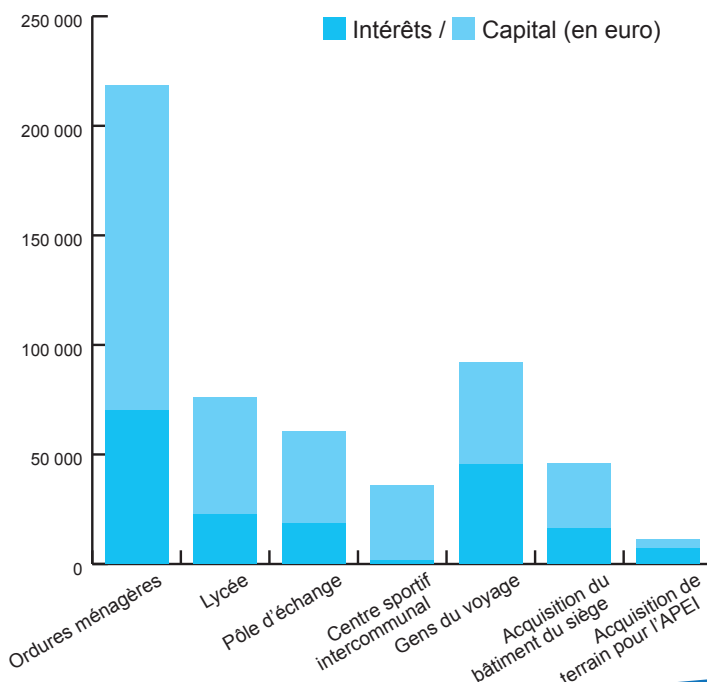
il faut sélectionner celles qui permettront de vraies économies, sans altérer la qualité des services à la population. D'ici fin 2015, nous aurons élaboré un projet de schéma de mutualisation.

Nous investissons également beaucoup de temps, pour aller chercher des crédits auprès de l'Union Européenne pour bénéficier de recettes conséquentes pour les investissements de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et des communes. Cette démarche permet à nos 10 communes de définir ensemble des priorités et des projets communs. C'est aussi ça, la coopération.

Équilibre du budget 2015



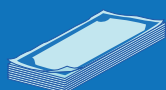
Répartition de la dette pour l'année 2015



57,53 %
Ordures ménagères *



3,34 %
Communication,
Relation aux publics*



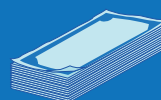
7,21 %
Environnement, Santé *



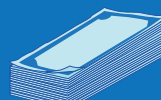
**Total :
2,86 M
d'euros**

Répartition des charges de personnel de la CCPMB Prévision 2015

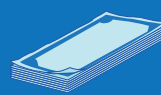
11,17 %
Aménagement, transport*



14,75 %
Patrimoine, Équipement *



6,01 %
Projet de développement territorial *



*le personnel administratif est réparti sur l'ensemble des activités.

Prochainement sur le web



Réalisé en particulier pour les habitants du territoire, **www.ccpmb.fr** est un outil qui présente les activités de votre intercommunalité, ses actualités, son territoire... Découvrez-y également des informations pratiques sur ses installations (piscine, déchèteries, ...) et des services en ligne comme la possibilité de commander les guides

des sentiers qu'elle édite. Dès 2016, vous pourrez également procéder à l'inscription en ligne au transport scolaire.

Dynamique, esthétique et ergonomique, une visite s'impose ! Alors rendez-vous sur **www.ccpmb.fr** Faites nous part de vos remarques.

LE PETIT



Tenez-vous informé de l'actualité de votre Communauté de Communes en vous abonnant à sa lettre d'informations.

Inscription sur la homepage de www.ccpmb.fr ou par mail : communication@ccpmb.fr

«Un berger dans mon école»

300 élèves à la rencontre du monde agricole

Le 7 mai dernier, au terme de l'opération «Un berger dans mon école», près de 300 élèves de treize classes d'écoles primaires du Pays du Mont-Blanc se sont réunies à Servoz pour une journée conviviale. «Notre but, en organisant une telle opération est de sensibiliser les plus jeunes et au delà le grand public, au monde agricole. C'est une activité primordiale pour notre territoire que notre intercommunalité soutient déjà depuis longtemps», commente Laurence Trappier, Vice-Présidente en charge de l'agriculture à la Communauté de Communes.



Un travail pédagogique autour de l'agriculture

Des jeux, des animations, des rencontres, un défilé et un spectacle ont rythmé la journée.

Ces classes ont travaillé depuis la rentrée autour de l'agriculture de montagne et de la vie dans les alpages via des ateliers sur la fabrication des fromages de Savoie et la visite d'un agriculteur dans les classes.

Cette opération portée par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc soutenue financièrement par la Région Rhône-Alpes et conduite par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie (SEA 74), est une action du Plan Pastoral Territorial mis en place depuis 2010 sur le territoire. Ce plan soutient des projets d'amélioration des conditions de vie en alpage et des opérations de sensibilisation auprès du grand public. L'intercommunalité projette de candidater à nouveau auprès de la Région pour relancer ce projet qui s'achève l'hiver prochain.

